

LA MAIRIE A LAISSE FILER – Episode 4

2023 – Maison 1, rue basse du Conot

Ce bâtiment était à vendre, il aurait pu accueillir le Kiné qui cherchait un espace plus grand.

Occupée par les infirmières avant qu'elles ne rejoignent l'espace médical, peu de travaux étaient nécessaires, avec une extension sur le second appartement du rez-de-chaussée. Un parking existant.

Nous avons parlé à Madame le maire de cette acquisition. La réponse fut qu'elle ne pouvait pas préempter, que cela devait se faire par la communauté de commune, ce qui, bien entendu était faux.

Nous avons donc laissé filé un bâtiment qui pouvait abriter un espace médicalisé et 3 appartements prêt à être loués, ou servir en cas de sinistre.

Les 700 000€ prévus dans l'ancienne trésorerie, auraient été mieux investis ici, et le Kiné serait dans son établissement.

L'exécutif répète inlassablement que la commune n'est pas une agence immobilière, **pour justifier de son inaction !**

